



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

*Le Secrétaire d'État
chargé des Affaires européennes*

SECAE/PHA/ab/N° D - 0280-10

Paris, le 04 JUIN 2010

Chère Madame le Député,

J'ai dûment pris connaissance de votre lettre en date du 30 avril 2010, par laquelle vous appelez mon attention sur les conséquences potentielles de l'accord multipartite conclu le 1er mars et paraphé le 18 mai entre l'Union européenne et les pays de la Communauté andine (Colombie et Pérou) sur l'économie et l'emploi de nos régions ultrapériphériques (RUP), dans les filières agricoles sensibles de la banane, du sucre et du rhum.

Soyez assurée que l'ensemble du Gouvernement partage vos préoccupations quant à l'impact de cet accord de libre-échange sur nos filières, alors que les RUP sont déjà dans une situation économique et sociale fragile, dans un contexte de crise économique et agricole, et qu'elles subissent de plein fouet la concurrence internationale, notamment celle des pays d'Amérique latine, dont les producteurs ne sont pas soumis aux mêmes contraintes.

Pour porter avec force ces préoccupations, le Président de la République avait d'ailleurs écrit, le 12 mai dernier, au Président de la Commission européenne, afin de lui demander de sauvegarder l'économie et les emplois des RUP, par le biais de compensations qui soient à la mesure des efforts consentis dans le cadre des accords commerciaux successifs, notamment sur la banane.

S'agissant de la banane, la France a demandé un mécanisme de sauvegarde plus protecteur que celui prévu en l'état par l'accord, ce qui implique un suivi précis du marché européen et des quantités importées sur celui-ci, une automatisation du déclenchement de la clause de sauvegarde et une pérennisation de cette dernière. Il s'agit d'aider l'UE à faire face au mieux aux conséquences des concessions tarifaires accordées aux pays d'Amérique latine.

Madame Annick GIRARDIN
Député
Conseiller territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon
Assemblée Nationale

S'agissant du sucre et du rhum, la France a demandé une limitation dans le temps des augmentations annuelles des contingents et, en ce qui concerne plus spécifiquement le sucre, l'introduction d'une clause d'encadrement des réexportations. Je sais les efforts qui ont été réalisés par nos producteurs dans ce secteur sensible au cours des dernières années dans les RUP. Je suis également conscient des contraintes qui pèsent sur eux dans le contexte économique actuel.

Il doit être clair que l'Union européenne devra, en tout état de cause, compenser les conséquences de cet accord par un soutien financier adapté de toutes nos filières ultramarines impactées, afin de garantir le maintien de leur compétitivité au niveau international et la sauvegarde de leurs emplois pour les années à venir. Il s'agit d'une demande forte de la France, que nous continuerons à porter à Bruxelles aussi longtemps que cela sera nécessaire.

Dans ce contexte, je rencontrerai très prochainement le Commissaire à l'agriculture Dacian CIOLOS, afin de défendre les intérêts de nos RUP dans ces dossiers.

Je vous réaffirme ma détermination ainsi que celle de l'ensemble des membres du Gouvernement, à poursuivre notre engagement en faveur de nos régions ultrapériphériques et à veiller attentivement à ce que leurs intérêts spécifiques soient pris en compte et défendus par l'Union européenne, en particulier par la Commission européenne.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Avec cordiales salutations,



Pierre LELLOUCHE